

REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS PHOTOS

«Maizières vue par ses habitants »

1/ OBJET DU CONCOURS

L'équipe Communication, Municipalité de Maizières organise un concours photos intitulé «Maizières vue par ses habitants ». Il a pour objectif de permettre aux habitants de Maizières de donner leur vision de la commune en la photographiant. Les photos sélectionnées auront l'honneur d'être publiées dans le bulletin municipal 2021 : elles seront également exposées sur notre page Facebook et pourront être éventuellement publiées sur tout support de communication de la commune.

2/ THEME DES PHOTOS

Les photos auront pour thème “#post-ton-quartier”, l'idée étant de faire découvrir son quartier à l'ensemble des habitants.

3/ CATEGORIES

Le concours comprend une seule catégorie de participants :

- Catégorie amateurs résidants de Maizières.

4/ DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 15 octobre au 15 novembre 2020. La date limite de dépôt des photographies (valant inscription) est fixée au 15 novembre 2020 inclus. Les sélections seront réalisées au plus tard le 30 novembre 2020.

5/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Le concours est uniquement ouvert aux habitants de la commune. Les photos doivent obligatoirement être prises sur le territoire de la commune.

6/ MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant doit obligatoirement présenter 3 photographies maximum.

Pour des raisons pratiques, ce concours ne concerne que des photographies réalisées en numérique avec une résolution minimum de 3 millions de pixel, en format JPEG, sur une base comprise entre 1 et 3 Mo, en couleur ou noir et blanc.

Elles seront numérotées avec nom, prénom, âge et légendées en indiquant la date et le lieu de prise de la photo (exemple : N° 1 – DUPONT Martin – 13 ans – 15/07/2020 – Lavoir).

Les photographies devront être envoyées par mail à l'adresse suivante: com.maizieres54550@gmail.com.

Le mail devra en outre indiquer l'adresse postale, les coordonnées téléphoniques et l'adresse mail du participant ; ce dernier s'engage avoir pris connaissance du règlement du concours.

Les personnes mineures devront adjoindre au mail une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (voir modèle annexé au présent règlement).

Un accusé de réception sera envoyé en retour et vaudra inscription au concours.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

7/ JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies.

Sous la présidence de Philippe BAGARD, il sera composé des membres de l'équipe communication : Marjorie BARBE, Alain BAROT, Agnès ELOY, Agnès MATHIEU et Jennifer WUYCIK.

Sandrine LADA sera chargée de récupérer les photos sur la boîte mail et de les anonymiser avant de les présenter au jury.

La composition et la date de réunion du jury seront communiquées aux participants via le site de la commune après la clôture des inscriptions des candidats. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité artistique et la puissance d'évocation du cliché. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

8/ PRIX ET RECOMPENSES

Les photos sélectionnées seront exposées sur notre page Facebook et publiées sur tout support de communication de la commune (exposition, site internet, bulletin municipal, calendrier...). Les trois meilleures d'entre elles seront récompensées.

9/ RESPONSABILITES ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de la commune pour une durée de 5 ans à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. En contrepartie, la commune s'engage à divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur le site internet communal, dans le calendrier communal, dans le bulletin municipal, dans la presse locale ou tout autre support de communication. Les tirages sur papier réalisés et financés par la commune resteront sa propriété. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. La commune de Maizières décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

10/ ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la commune :

<http://dev-site.maizieres-54550.com/>

11/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter Sandrine LADA :

courriel : com.maizieres54550@gmail.com

CONCOURS PHOTOS
«Maizières vue par ses habitants »

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....
demeurant.....

.....
en ma qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles)
autorise mon fils / ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM :

PRENOM :

né(e) le :

à participer au concours photos «Maizières vue par ses habitants » organisé par l'équipe
Communication, Municipalité de Maizières.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos (téléchargeable sur
<http://dev-site.maizieres-54550.com/>)

Fait à....., le.....

Signature :